

15 juin 2006

N° 2006 – 0105

HEURTEY PETROCHEM

- Admission des actions de la société sur Alternext le 27 juin 2006
- Diffusion des titres dans le public dans le cadre d'un placement global du 15 juin 2006 au 27 juin 2006 et d'une OPO du 15 juin 2006 au 26 juin 2006
- Début des négociations sur Alternext le 3 juillet 2006.

I. ADMISSION SUR ALTERNEXT

Conformément aux Chapitres 1 (paragraphe 1.4) et 3 des Règles d'Alternext, Euronext Paris SA a décidé l'admission sur le marché Alternext des 2 000 000 actions existantes composant le capital de la société HEURTEY PETROCHEM auxquelles s'ajouteront 776 268 actions nouvelles à provenir de l'augmentation de capital à réaliser dans le cadre de l'introduction.

Les actions admises représenteront la totalité du capital et des droits de vote et porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2006. La valeur nominale des actions s'élève à 0,12€ par action. Dès leur admission, elles pourront revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

L'introduction sur le marché Alternext des actions HEURTEY PETROCHEM sera réalisée le 27 juin 2006 selon la procédure de placement global et d'une offre à prix ouvert (OPO) dans les conditions fixées aux paragraphes suivants.

L'information des professionnels et du public sur les résultats et la situation actuelle de la société HEURTEY PETROCHEM est assurée dans les conditions suivantes :

- Consultation du prospectus d'introduction au siège social de la société HEURTEY PETROCHEM, 8 cours Louis Lumière 94300 Vincennes, sur le site internet de la Société (www.heurtey.com) et celui d'Alternext (www.alternext.com)
- Un dossier d'information est également disponible auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de la Bourse, 75002 Paris et sur son site internet (www.amf-france.org).
- Une notice légale sera publiée au BALO le 19 juin 2006

II. MODALITES DE DIFFUSION DES TITRES DANS LE PUBLIC

Pour la réalisation de l'introduction sur le marché Alternext, 1 304 897 actions seront mises à la disposition du public et diffusées dans le cadre d'un placement global et d'une offre à prix ouvert. Ces actions proviendront de la cession par les actionnaires cédants de 528 629 actions (« les actions cédées ») dans le cadre de l'offre et d'une augmentation de capital autorisée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 16 mai 2006 pour un montant nominal maximum de 130 000€ à réaliser dans le cadre de l'introduction.

| | | |
|---------------------------|---|---|
| Date de première cotation | : | 27 juin 2006 |
| Procédure d'introduction | : | Placement Global + OPO |
| Nombre de titres diffusés | : | 1 304 897 actions soit 47,00% du capital |

Option de surallocation : La Société consentira à Natexis Bleichroeder une option permettant la souscription, au prix d'introduction en bourse, d'un nombre maximal de 195 732 actions cédées supplémentaires (15% du nombre de titres diffusés), afin de couvrir d'éventuelles surallocations, permettant ainsi de faciliter les opérations de stabilisation. Cette Option de surallocation pourra être exercée, en tout ou partie, par Natexis Bleichroeder pendant une période de 30 jours suivant la date de clôture de la période de souscription, soit jusqu'au 27 juillet 2006 inclus au plus tard.

Conditions communes au placement global et à l'OPO

- Fourchette de prix indicative : **14,30€ - 16,62€**
- Le cours coté sera fixé à l'issue de l'Offre et tiendra compte de la demande exprimée dans le placement. Le prix du placement et de l'OPO sera identique. Il sera fixé le 27 juin 2006 postérieurement à la centralisation de l'OPO et devrait être publié dans une notice de ce même jour. Il est précisé que le prix définitif pourra être fixé en dehors de la fourchette indiquée ci-dessus.
- En cas de modification de la fourchette indicative de prix, de fixation du prix du placement global et de l'OPO en dehors de celle-ci ou de modification du nombre d'actions offertes dans le cadre de l'offre, les nouvelles modalités seront portées à la connaissance du public au moyen d'un communiqué de presse publié dans au moins deux journaux financiers de diffusion nationale et d'une notice publiée par Euronext Paris. Dans un tel cas, la clôture de l'OPO sera, le cas échéant, reportée de telle sorte que les donneurs d'ordres dans le cadre de cette offre disposent en tout état de cause d'au moins deux jours de bourse à compter de la publication de la notice et du communiqué précités, pour, s'ils le souhaitent, révoquer avant la clôture de l'OPO les ordres émis dans ce cadre auprès des établissements qui les auront reçus. De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'OPO, qui sera mentionnée dans le communiqué de presse précité. Une notice d'Euronext précisera les nouvelles modalités.
- L'Offre pourra être annulée par la Société à tout moment jusqu'à la date de règlement-livraison de l'offre, soit le 30 juin 2006 et notamment en cas de résiliation du contrat de garantie. En conséquence, en cas de révocation de l'offre, le certificat du dépositaire des fonds ne serait pas émis, les ordres de souscription et d'achat, l'offre, l'augmentation de capital au titre de l'Offre, la cession des actions objet de l'offre seraient nulles et non avenues et devraient être dénouées de façon rétroactive.

1) Caractéristiques du Placement Global

Préalablement à la cotation, une partie des actions sera diffusée dans le public, dans le cadre d'un placement public réalisé en France et d'un placement privé international dans certain pays à l'exclusion notamment des Etats-Unis d'Amérique.

- Durée du placement : Du 15 juin 2006 au 27 juin 2006 à 12 heures
- Responsable du placement : Natexis Bleichroeder
- Nombre de titres proposé au PG : **1 174 407** actions 90% de l'Offre

2) Caractéristiques de l'OPO

- Durée de l'offre : Du 15 juin 2006 au 26 juin 2006 à 17 heures.
- Nombre de titres dans l'OPO : **130 490** actions soit 10% de l'Offre

Conformément aux dispositions réglementaires, il sera alloué à l'Offre à Prix Ouvert, sous réserve de la demande, au moins 10 % du nombre total d'actions offertes dans le cadre de l'offre.

Libellé et transmission des ordres :

Les clients devront transmettre leurs ordres d'achat au plus tard le **26 juin 2006 à 17h** aux intermédiaires financiers.

Les ordres d'achat de la clientèle seront irrévocables et leur validité sera limitée à la journée d'introduction et de première cotation soit le 27 juin 2006. Les ordres sont exprimés en **nombre d'actions demandées**. **Les ordres devront être exprimés sans limitation de prix et seront réputés stipulés au prix de l'OPO.**

En application de l'article P 1.2.16 des règles d'organisation et de fonctionnement d'Euronext Paris, les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés :

- Ordre A : entre 1 et 100 titres inclus.
- Ordre B : au delà de 100 titres.

Les intermédiaires financiers transmettront les ordres d'achat dont ils sont dépositaires au(x) membre(s) du marché de leur choix.

Le 27 juin 2006 à 10h00, au plus tard, les membres du marché transmettront à EURONEXT PARIS SA par télécopie (n° 01 49 27 16 00) un état récapitulatif des ordres d'achat dont ils sont dépositaires selon le modèle reproduit en annexe. Cet état devra mentionner la répartition du nombre d'ordres et de titres demandés entre les ordres A et B.

Conditions d'exécution des ordres : sauf dans l'hypothèses où les ordres seraient répondus à 100% des quantités de titres demandées, les ordres A bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux ordres B.

Résultat de l'OPO : le résultat de l'OPO fera l'objet d'une notice publiée le 27 juin 2006, précisant notamment le prix et le pourcentage de réduction qui sera éventuellement appliqué aux ordres A et B ainsi que les conditions dans lesquelles se poursuivront les négociations sur Alternext à compter du 3 juillet 2006.

Il est précisé que si la diffusion des titres ne permet pas d'atteindre le seuil de 2,5 M€, l'opération sera annulée et les ordres seront caducs.

Règlement-livraison des titres acquis à l'OPO : les opérations de règlement-livraison des négociations du 27 juin 2006 seront effectuées au moyen du service de livraison par accord bilatéral RELIT +, entre d'une part Natexis Bleichroeder (Code Affilié 521) et les adhérents acheteurs, d'autre part entre les adhérents et les intermédiaires collecteurs d'ordres, le 30 juin 2006. L'ensemble des instructions SLAB RELIT+ devra être introduit dans le système au plus tard le 29 juin 2006 à 12 heures. L'instruction aura comme date de négociation le 27 juin 2006.

Il est précisé que le calendrier communiqué dans la présente notice est indicatif. Il pourra donc faire l'objet de modifications qui seront communiquées dans une nouvelle notice.

Conditions particulières applicables aux ordres d'achat dans le cadre de l'OPO

- Un même donneur d'ordre (personne physique ou morale) ne peut émettre d'ordres d'achat portant sur un nombre de titres supérieur à 20% du nombre de titres offerts ;
- un même donneur d'ordre ne peut émettre qu'un seul ordre A, qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ; s'agissant d'un compte joint, il ne peut être transmis qu'un maximum de deux ordres A ;
- les intermédiaires dépositaires d'ordres d'achat doivent s'assurer à la réception des ordres que les donneurs d'ordre disposent bien au crédit de leur compte des fonds (espèces) nécessaires ou l'équivalent en OPCVM monétaires pour être en mesure de régler les titres demandés ;
- Le teneur de compte, qu'il soit le négociateur ou le compensateur, est responsable du respect des obligations de couverture applicables aux donneurs d'ordres dont les comptes sont ouverts chez lui ;
- EURONEXT PARIS SA se réserve le droit de demander aux intermédiaires financiers l'état récapitulatif de leurs ordres. Ces informations devront lui être transmises immédiatement par télécopie ;
- EURONEXT PARIS SA se réserve également la possibilité de réduire ou d'annuler toutes demandes qui n'auraient pas été documentées ou qui lui paraîtraient excessives après en avoir informé le transmetteur d'ordres.

III. OBSERVATIONS TECHNIQUES ET DIVERSES

| | | |
|--|---|---|
| <u>Listing Sponsor</u> | : | Natexis Bleichroeder |
| <u>Etablissement en charge du Placement</u> | : | Natexis Bleichroeder |
| <u>Désignation de la société</u> | : | HEURTEY PETROCHEM |
| <u>Service des titres et service financier</u> | : | Natexis Banques Populaires |
| <u>Cotation</u> | : | Dès le 3 juillet 2006 les actions HEURTEY PETROCHEM seront négociées sur Alternext, groupe de cotation E1 |
| <u>Code mnémonique</u> | : | ALHPC |
| <u>Code ISIN</u> | : | FR0010343186 |
| <u>Secteur d'activité ICB</u> | : | 0000-0500-0570-0573 – Oil Equipment & Services |

Il est précisé que les opérations effectuées sur le marché Alternext (en dehors ou dans le carnet central) seront compensées et garanties.

NOTA :

Conformément aux dispositions de l'article 980 bis du CGI et du décret n°2005-314 du 25 mars 2005, les négociations réalisées sur la société HEURTEY PETROCHEM sur le marché Alternext ne sont pas soumises à l'impôt de bourse. Il appartiendra donc aux intermédiaires financiers de ne faire figurer sur les avis d'opéré correspondant aux opérations réalisées sur HEURTEY PETROCHEM que les frais de courtage à l'exclusion de tout impôt de bourse.

Le prospectus est composé d'un document de base enregistré le 23 mai 2006 sous le numéro I.06-071 et d'une note d'opération visée le 14 juin 2006 sous le numéro 06-200.

Modèle d'état récapitulatif à utiliser
par les membres du marché

Document à adresser à EURONEXT PARIS SA
Le 27 juin 2006 à 10 heures au plus tard

par télécopie au n° : 01 49 27 16 00

OPO DES ACTIONS

HEURTEY PETROCHEM

Membre dépositaire affilié Euroclear France n°

Adresse.....

Nom de la personne responsable N° de téléphone

| Décomposition des ordres d'achat | Nombre d'ordres | Nombre de titres |
|---|-----------------|------------------|
| Ordres A : entre 1 et 100 titres inclus | | |
| Ordres B : toute quantité de titres supérieure à 100 titres | | |

-
- un même donneur d'ordres ne peut émettre qu'un seul ordre A qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ;
 - s'agissant d'un compte joint, il ne peut être émis au maximum que le nombre d'ordres A égal au nombre de titulaires de ce compte.

June 15th 2006

N° 2006 – 0105

HEURTEY PETROCHEM

- Admission of shares of the company on Alternext on June 27th 2006
- Offering of shares to the public in a global placement from June 15th 2006 to June 27th 2006 and an Open-Price Offer from June 15th 2006 to June 26th 2006
- Trading of shares on July 3rd 2006

I. ADMISSION OF SHARES ON ALTERNEXT.

Pursuant to Chapter 1(paragraph 1.4) and Chapter 3 of Alternext Rules, EURONEXT PARIS SA has decided to admit on Alternext the 2 000 000 existing shares that comprise the equity of HEURTEY PETROCHEM at the day of the admission and a maximum of 776 268 new shares that will be issued in the admission framework.

The admitted shares, which par value is €0.12 per share, will represent the total equity and voting rights in the Company and will be participating from January 1st 2006. Since the admission, the shares will be either in bearer form, or in registered form at the choice of the shareholder.

The listing of HEURTEY PETROCHEM shares on Alternext will take place on June 27th 2006 in accordance with the procedure of global placement and Open-Price Offer (OPO) under the conditions stated below.

Information on the current position of HEURTEY PETROCHEM will be provided to professional investors and the public as follows :

- A simplified prospectus will be available for consultation at the company's head office at HEURTEY PETROCHEM, 8 cours Louis Lumière 94300 Vincennes, on the company's website (www.heurtey.com) and on Alternext's website (www.alternext.com)
- A copy of the prospectus will also be available for consultation at the Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de la Bourse and on its website (www.amf-france.org).
- Publication of the legal notice in BALO planed on June 19th 2006.

II - TERMS AND CONDITIONS OF THE OFFER (OPO and Global Placement).

For the listing on Alternext, 1 304 897 shares will be offered to the public as part of a global placement and an open-price offer (OPO). The shares will be obtained from 528 629 existing shares that will be sold in the Offer framework and from the issue of a maximum nominative amount of €130.000 as part of a capital increase permitted by the extraordinary general meeting on May 16th 2006 and to be realised with the listing.

| | | |
|--------------------------|---|--|
| Date of first listing | : | June 27 th 2006 |
| Listing procedure | : | Global placement + OPO |
| Number of shares offered | : | 1 304 897 shares 47.00% of the equity |

Over-allocation option : To cover the possible over-allocations, the Company will issue an option allowing Natexis Bleichroeder to buy a maximum of 195 732 existing shares at the offer price. It will be possible to exercise this option in all or in part at any time until July 27th 2006.

Conditions applying to both global placement and OPO

- Indicative price range: **€14.30 - €16.62**
- The first share price will be set at the end of the OPO and will take account of the demand expressed in the global placement. The prices of the global placement and the OPO are the same. The definitive price will be set on June 27th 2006 after centralisation of the OPO and should be published by Euronext Paris in a notice that same day. The final share price may be set outside the aforementioned range.
- However, if the price of admission of the new shares is fixed outside the indicative price range mentioned above, in case of modification of the indicative price range, or in case of a change in the number of shares offered within the context of the offer, the new modalities will be announced to the public by a notice of Euronext Paris and a press release published in at least two national financial newspaper. The closing date of the OPO will be postponed in a way order givers have at least two business days from the press release to revoke the orders passed in the OPO. New irrevocable orders could be passed until the new closing date of the OPO. The modification would be announced to the public in a press release and the new modalities clarified by a Euronext Paris notice.
- The offer can be cancelled at any moment until the settlement/delivery of shares on June 30th 2006 and especially in case of cancellation of the guarantee contract. As a consequence the subscription orders, the capital increase and the cession of shares would be null and void and would come retroactively undone.

1) The Global Placement

Before first listing, a proportion of the shares will be included in a public placement in France and an international private placement in some countries excluding the United States of America.

| | | |
|---------------------------|---|---|
| Period of the Placement | : | June 15 th 2006 to June 27 th 2006 (noon CET) |
| Underwriter | : | Natexis Bleichroeder |
| Number of shares diffused | : | 1 174 407 shares (90% of the Offer) |

2) The OPO

| | | |
|-----------------------------|---|--|
| Period of the OPO | : | From June 15 th 2006 to June 26 th 2006 inclusive. |
| Number of shares in the OPO | : | 130 490 shares (10% of the Offer) |

In accordance with legal provisions, under the condition of sufficient demand, the OPO will represent at least 10% of the total offer.

Order types and transmission :

Clients will send their purchase orders to the intermediaries **by 17:00 on June 26th 2006**. Orders issued in the OPO will be, even in the events of reduction, irrevocable and their validity will be June 27th 2006.

In application of article P 1.2.16 of Euronext Paris organisation and functioning rules, the orders will be divided in two categories :

- Order A : 1 - 100 shares inclusive
- Order B : more than 100 shares

Purchase orders placed are irrevocable and they will be valid on June 27th 2006 only. **Orders will be stated in terms of number of shares, without a price indication, and will be deemed to be stipulated at the first quotation price.**

Intermediaries shall send their purchase orders to the market member(s) of their choice.

By 10:00 on June 27th 2006, market members shall fax EURONEXT PARIS SA (on 01 49 27 16 00) a list of the purchase orders they have received, using the model given in annex. The report should break down the number of orders and shares requested for orders A and B using the model given in annex.

Execution of orders : unless all orders are filled in full, order A portions shall receive preferential treatment over order B portions.

Result of the OPO : the result of the OPO will be given in a notice that should be published by Euronext Paris on June 27th 2006. This notice will specify the price and any scale-back rates that may have been applied to orders A and B and the trading conditions for July 3rd 2006.

If the float does not amount 2.5 M€, the Offer will be cancelled and the orders will be void.

Settlement/delivery of shares acquired under the OPO : settlement/delivery of June 27th 2006 trades will be through the delivery service of bilateral agreement RELIT+, between Natexis Bleichroeder (code 521) and purchasing members, and between members and intermediaries accepting orders, on June 30th 2006. All SLAB RELIT+ instructions should be entered in the system by 12:00 on June 29th 2006. The trading day shown on instructions will be June 27th 2006.

The schedule contained in this notice is provisional. It may therefore be subject to changes which will be announced in a new notice by Euronext Paris.

Special conditions applicable to orders placed under the Open-Price Offer

- Individual order givers (natural persons or legal entities) may not place purchase orders for over 20% of the shares offered ;
- clients may place only one order A each which may not be shared out among intermediaries ; for accounts with more than one holder, a maximum number of orders A equal to the number of holders may be placed ;
- upon receipt of orders, intermediaries must ensure that the order giver has enough credit in his/her account (cash) or the equivalent money market instruments to pay for the shares requested ;
- account holders, whether brokers or clearing members, shall ensure compliance with payment requirements by order givers holding accounts with them ;
- EURONEXT PARIS SA reserve the right to require intermediaries to submit summary statements of their orders immediately by fax ;
- EURONEXT PARIS SA also reserve the right, after informing the order transmitter, of reducing or cancelling any undocumented orders and orders it believes are excessive.

III- TECHNICAL AND OTHER COMMENTS.

| | | |
|--|---|---|
| <u>Listing advisor</u> | : | Natexis Bleichroeder |
| <u>Brokers</u> | : | Natexis Bleichroeder |
| <u>Company name</u> | : | HEURTEY PETROCHEM |
| <u>Securities and financial services</u> | : | Natexis Banques Populaires |
| <u>Listing</u> | : | As of July 3 rd 2006, HEURTEY PETROCHEM will be traded on Alternext, trading category E1 |
| <u>Symbol</u> | : | ALHPC |
| <u>ISIN Code</u> | : | FR0010343186 |
| <u>ICB sector</u> | : | 0000-0500-0570-0573 – Oil & Equipment Services |

It is specified that the trades on Alternext are netted and guaranteed.

NOTA :

According to the article 980 bis of CGI and decree n°2005-314 dated March 25th, 2005, the Stock Exchange tax will not be collected concerning Alternext negotiations on HEURTEY PETROCHEM.

The prospectus is composed of a base document registered on May 23rd 2006 under number I.06-071 and an operation note which received from the Autorité des Marchés Financiers the visa dated June 14th 2006, number 06-200.

Model form to be used by intermediaries

Fax this document to EURONEXT PARIS SA
By 10:00 on June 27th 2006

on 01 49 27 16 00

OPEN PRICE OFFER FOR HEURTEY PETROCHEM SHARES

Member accepting orders Euroclear France member n°

Address

Contact.....Telephone number....

Fax number :

| Buy orders breakdown | Number of orders | Number of shares |
|--|------------------|------------------|
| Orders A : between 1 et 100 shares inclusive | | |
| Orders B : more than 100 shares | | |

-
- Clients may place only one order A each which may not be shared out among intermediaries ;
 - a maximum number of orders A equal to the number of holders for an account of more than one holder may be placed.